

## DURÉE

Le présent contrat est consenti pour une durée de un ans (1) trois mois (1) commençant à courir le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 et se terminant le 31 Décembre 2014 sous réserve de reconduction ou de renouvellement.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

### Loyers et Charges

Le loyer est payable mensuellement d'avance (1), au domicile du bailleur ou de son mandataire.  
Le montant du loyer initial est fixé à la somme de (en toutes lettres) DEUX CENT QUATRE VINGTS EUROS toutes charges comprises (1) plus les taxes récupérables et une provision sur charges, initiale et révisable de (en toutes lettres) (1) SOIXANTE DIX EUROS, en ce compris eau et électricité.  
Le loyer sera automatiquement révisé le 1<sup>er</sup> Janvier, de chaque année en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

### Dépôt de Garantie, versé lors du contrat précédent,

Le dépôt de garantie est fixé à la somme de (en toutes lettres) TROIS CENT VINGT EUROS correspondant à un mois de loyer et de loyer selon contrat précédent.

### Clause Particulière

le locataire fournira chaque année au propriétaire l'attestation d'assurance de l'appartement.

En annexe du présent contrat les parties reconnaissent avoir remis ou reçu :

- un inventaire des meubles
- un état des lieux dressé lors de la remise des clés (1)
- un contrat de caution solidaire (1)
- un extrait du règlement de copropriété ou de jouissance
- le dossier des diagnostics techniques
- clé(s).

RAYÉS NULS

..... mots

..... lignes

FAIT A Bois Plage LE 01/01/2014  
en deux originaux dont un pour chaque signataire et un pour l'enregistrement.

LE BAILLEUR



LE(S) LOCATAIRE(S)



LA CAUTION.